

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	24
Votants	26
Quorum	14

**L'an deux mille vingt trois**

Le : 02 mars

Le Conseil Municipal de **la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de **Mme Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Françoise BUSALLI, Marine TOINON, Alain MAISSE, André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Marjorie COMBE Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Michel VALERY.

POUVOIRS : Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2023\_03\_06

**OBJET : AVENANT N°01 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN  
DES MOYENS TECHNIQUES PORTE PAR LOIRE FOREZ AGGLOMERATION.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2

Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention d'adhésion au service commun des moyens techniques en date du 25 septembre 2017 signée entre les deux parties,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun des moyens techniques porté par Loire Forez Agglomération,

Considérant le départ et l'arrivée d'un nouvel agent au sein du service technique de la commune, il convient de mettre à jour la liste des agents pouvant être mis à disposition du service commun des moyens techniques,



**Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:**

- **approuve les modalités de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun des moyens techniques qui s'y rattache. Cet avenant, joint à la présente délibération, précise le nom ainsi que le cadre d'emploi des agents de la commune mis à disposition de ce service à compter de la date de signature de la convention par les deux parties.**
- **autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 03 mars 2023  
Le Maire, Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,  
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :

